Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-525092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 25 SEPTEMBRE 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
Procurations:	2
Absent:	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.
Présents par procuration : Madame BOUDON Sophie à Madame CHALIER Maryline, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame SOULIER Anne.
Absent :
Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

5 - OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE TRAMPOFOREST – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE RESERVE D'APPUI AUX TERRITOIRES (FRAT) 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un espace Trampoforest à Saint-Alban-sur-Limagnole. Cet équipement présente un réel intérêt pour la commune en venant compléter et diversifier l'offre de loisirs existante par une activité originale, ludique et accessible à un large public.
Implanté dans un environnement naturel, il permettra de proposer une nouvelle activité de proximité aux habitants, aux familles et aux jeunes du territoire, tout en renforçant l'attractivité de Saint-Alban-sur-Limagnole auprès des visiteurs et des touristes. Le projet participe ainsi à la dynamisation de la commune et au développement d'une offre de loisirs adaptée à un territoire rural.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 25 250,00 € HT. Il comprend notamment la fourniture d'une salle de trampolines destinée aux plus petits, son accès par mur d'escalade avec glissière, les équipements de sécurisation, la maintenance, la signalétique, l'installation ainsi que les frais liés au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des constructeurs.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Lozère, au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2026, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit une subvention de 12 625,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Aménagement de l'espace Trampoforest	25 250,00 €	Département de la Lozère – FRAT 2026 (50 %)	12 625,00 €
		Autofinancement communal (50 %)	12 625,00 €
TOTAL	**25 250,00 €**	**TOTAL**	**25 250,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 048-214801326-20260925-525092026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet d'aménagement d'un espace Trampoforest à Saint-Alban-sur-Limagnole, pour un montant prévisionnel de 25 250,00 € HT ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- DE SOLLICITER auprès du Département de la Lozère, au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2026, une subvention d'un montant de 12 625,00 €, représentant 50 % du coût HT de l'opération ;
- DE DIRE que la part restant à la charge de la commune, soit 12 625,00 €, sera financée sur fonds propres ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention et à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

Samuel SOULIER

